

Emballages *vides*: bien rincer et renvoyer à Indufarm



1 Vérifier l'emballage

- Les emballages sont vides
- L'extérieur est propre et en bon état
- Les autocollants d'origine du produit et les pictogrammes de danger sont présents et clairement visibles



2 Rincer & laisser égoutter

- Tous les bidons, fûts et/ou conteneurs IBC ont été rincés et vidés/séchés
- Tous les bidons sont fermés avec leurs bouchons d'origine



3 Emballage sur la palette

- Les étiquettes d'origine du produit, le numéro UN et les pictogrammes de danger sont clairement visibles à l'extérieur de la palette
- La hauteur maximale de la palette est de 2 mètres
- Les palettes sont entièrement emballées (scellées) ou fixées à l'aide de sangles, et étiquetées deux fois
- Enlèvement possible uniquement à partir d'un minimum de 12 bidons/ jerrycans et/ou 2 fûts vides par palette
- Palette non endommagée de type CP1, CP9 ou Euro

Remarque: pour l'enlèvement des emballages vides d'Indufarm, un montant de 25 € par palette est facturé. Pour les emballages non fournis par Indufarm, les frais administratifs s'élèvent à 125 € par enlèvement. Ce tarif s'applique dès qu'il y a au moins un emballage non Indufarm sur la palette. Prix hors TVA.